



Belz Pêche à pied. Stratégie contre l'arrêté

Depuis le 1^{er} janvier, un nouvel arrêté du préfet de région est venu « torpiller » toutes les pratiques habituelles des pêcheurs à pied, selon l'ADLP (Association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la ria et communes environnantes). « Il aneantit aussi le règlement particulier à la pêche aux huîtres sur Quiberon, qui résultait de décennies de discussions, de compromis et de luttes ».

Face à cette nouvelle situation, l'ADLP, en lien avec sa fédération, la **FNPPSF** développe toute une stratégie à plusieurs étapes. « Tel qu'il est, l'arrêté est sujet à interprétations, ce qui peut laisser place à de nouvelles ouvertures et latitudes », analysait, exemples à l'appui, André Savin, rapporteur de la commission Pêche à pied, samedi, lors de la réunion de crise convoquée par l'ADLP. Parallèlement, une intervention est lancée auprès des autorités pour remettre à plat certains points de ce règlement, notamment par rapport à la limite des 15 mètres autour des concessions – « C'est une question de principe » – et concernant les contreparties à la préservation de la ressource en baie de Quiberon. « Suite à son recours gracieux, Paul Vinay, président régional de la fédération, a reçu une réponse courtoise du préfet, mais qui se place dans les clous de la réglementa-



André Savin, rapporteur de la commission Pêche à pied, a mené les débats sur la stratégie à tenir face au nouveau règlement

tion. On peut reprocher au préfet d'avoir pris sa décision sans tenir compte de la démarche participative qu'il avait mise en œuvre son prédécesseur sur instruction du gouvernement, mais c'est une erreur, pas une faute. À ce jour, le cabinet d'avocat de la fédération étudie le dossier. On attend une réponse ».

Des axes à défendre lors du congrès fédéral

Un autre niveau d'action se situe au national dans les relations entre la fédération et le ministère. À cette fin, la réunion a permis de

degager les axes de revendications précis à défendre devant le prochain congrès fédéral, en avril. Plus haut dans les étages, l'ADLP n'exclut pas de « semer la révolte » et de mobiliser les pêcheurs de loisirs comme elle l'avait fait autrefois, mais « on en discutera après avoir épuisé toutes les voies normales ».

Lors de l'assemblée du 25 janvier, le président Jean-Baptiste Guillas avait d'ailleurs lancé, parmi d'autres idées, celle de bloquer le Pont-Lorois si ces voies « normales » n'aboutissaient pas.